

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.147.B

**Fourniture de pièces
détachées et
prestations de
réparations pour les
véhicules légers et
utilitaires des
marques Citroën,
Chevrolet, Fiat et Opel
- 4 lots : modification
de la délibération n°
18 B du 14 février
2013**

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 septembre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.147.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**FOURNITURE DE PIECES DETACHEES ET PRESTATIONS DE REPARATIONS POUR LES
VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES DES MARQUES CITROËN, CHEVROLET, FIAT ET
OPEL - 4 LOTS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18 B DU 14 FEVRIER 2013**

Par délibération n°18 B, le bureau communautaire du 14 février 2013 a autorisé le lancement d'une consultation pour la fourniture de pièces détachées et prestations de réparations pour les véhicules légers et utilitaires des marques Citroën, Chevrolet, Fiat et Opel.

Aujourd'hui, il convient de faire une modification sur le début d'exécution du marché ; en effet, la rédaction du dossier de consultation ayant pris plus de temps que prévu, la date de prise d'effet du marché doit être modifiée.

Le marché sera donc conclu à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 et sera ensuite renouvelable annuellement trois fois par reconduction expresse.

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°18 B du 14 février 2013 ayant pour objet de différer la date de prise d'effet du marché.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 octobre 2013

Affiché le :

07 octobre 2013